



Maison des Jeunes et de la Culture

scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller - 67750 SCHERWILLER - scherwiller.mjc@gmail.com

## MARCHE AUX PUCES Dimanche 10 Avril 2016

Buvette et restauration toute la journée

# INSCRIPTION

**A retourner avant le 26 mars 2016**

**TOUTE INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS RETENUE PAR LE COMITE D'ORGANISATION**  
Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au **07 87 41 45 46**

NOM \* ..... PRENOM \* .....  
NE(E) LE\* ..... LIEU DE NAISSANCE \* .....  
ADRESSE \* .....  
CODE POSTAL \* ..... VILLE \* .....  
TELEPHONE \* 03 ..... ou 06 .....  
EMAIL \* .....

### EMPLACEMENT

Je souhaite réserver ..... place(s) de 5 m. x 15,00 € / place = ..... €

Réglé par :  Espèces : ..... € ou  Chèque : Banque ..... n° .....

Mon véhicule :  citadine  berline  utilitaire  aucun  autres .....

ATTENTION : 1 seul véhicule par emplacement est autorisé.

### JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE D'INSCRIPTION

- La photocopie recto / verso d'une pièce d'identité **en cours de validité.**  
(Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- UN chèque de caution de 30,00 € par exposant à l'ordre de la MJC SCHERWILLER.  
Banque ..... n° .....

Il ne sera pas encaissé avant la manifestation. Il sera restitué au constat de propreté de votre emplacement (Place de la Mairie). Aucun déchet n'est toléré sur la place publique (vos déchets sont à ramener par vos soins). Tout chèque de caution non réclamé sera détruit par l'organisateur après vérification de l'emplacement.

- UN chèque du montant de votre réservation à l'ordre de la MJC SCHERWILLER.

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, **ne pas être professionnel** et déclare avoir pris connaissance du règlement au dos de la feuille.

**Réservation à renvoyer ou à déposer :**

**Mme Marie-Thérèse JAEGER – 6 Rue de Dieffenthal – 67750 SCHERWILLER**  
**Mairie de Scherwiller – 1 Place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

A ..... LE .....

**Signature :** Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Remarque : .....





**Maison des Jeunes et de la Culture**

[scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller](http://scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller) - 67750 SCHERWILLER - [scherwiller.mjc@gmail.com](mailto:scherwiller.mjc@gmail.com)

## **MARCHE AUX PUCES DE SCHERWILLER**

**Dimanche 10 Avril 2016 – 06h00 à 18h00**

*Buvette et restauration toute la journée*

### **REGLEMENTATION**

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 07 87 41 45 46

- Le Marché aux Puces est ouvert le dimanche 10 AVRIL 2016 de 06h00 à 18h00 sous réserve d'annulation du préfet. Il est **strictement réservé aux particuliers**.
- Toute personne souhaitant exposer devant son domicile devra payer son emplacement. Toutefois, il est strictement interdit d'exposer en dehors du périmètre du marché aux puces.
- Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. **L'inscription doit être retournée avant le 26 Mars 2016.**
- Il est strictement interdit aux particuliers de vendre ou d'échanger des objets autres que personnels et usagés.
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse seront sanctionnées.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion, l'introduction de substances nocives et (ou) explosives, est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols, d'accidents, qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement dans un état de propreté irréprochable. Une caution de 30,00 Euros sera exigible à l'inscription. Elle sera restituée par l'organisateur au constat de propreté de l'emplacement et de la voie public dès 16h00, place de la Mairie. Dans le cas contraire, cette caution sera encaissée.
- **Aucune installation ne sera tolérée le matin avant 06h00.**
- En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.

Ce règlement est déposé à la :

**MAIRIE DE SCHERWILLER, SOUS-PREFECTURE DE SELESTAT, GENDARMERIE DE SELESTAT**

Pour information, l'association EMMAUS de Scherwiller mettra un camion à votre disposition à partir de 15h00 en face du restaurant La Couronne pour y déposer vos éventuels reliquats.

